

## Fighting the risk of radicalisation through education in closed institutions

Country	FRANCE
Study No.	19
Title of work	How does the state fight against radicalization in prison?  <b>Prison Intelligence</b>
Databases used including web link when possible	
Countries represented in the study	
Summary of study/report	<p><i>Chaque jour, les personnels pénitentiaires exercent un travail d'observation et de renseignement. Celui-ci est particulièrement utile pour définir des modes de gestion de la détention qui permettent de prévenir le prosélytisme, détecter les replis identitaires ou la radicalisation, gérer la détention des personnes concernées et échanger avec les services de sécurité intérieure.</i></p> <p><i>Dans ce domaine, 111 nouveaux emplois ont été réalisés depuis 2015. À terme, les établissements les plus sensibles bénéficieront d'un à deux officiers pour coordonner ce renseignement. Des personnels dédiés au renseignement (officiers, informaticiens, analystes, etc.) consolideront également les directions interrégionales des services pénitentiaires.</i></p> <p><i>Le ministère de la Justice a initié une réforme du renseignement pénitentiaire avec l'objectif de créer un service de renseignement capable d'animer, d'orienter, de synthétiser et de transmettre l'information pour créer une véritable communauté de renseignement et collaborer avec les autres services de renseignement.</i></p> <p><i>Ainsi que cela a été annoncé le 25 octobre 2016 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Une sous-direction de la sécurité pénitentiaire sera créée dès février 2017, pour que les questions de sécurité pénitentiaire fassent l'objet d'une prise en charge davantage structurée. Cette sous-direction aura pour objectif de gérer les crises, d'anticiper des évolutions, de coordonner les actions, de</i></li> </ul>

	<p><i>planifier des opérations, à l'aide de processus normés et de pratiques évaluées.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP) sera créé et fera partie de cette sous-direction. Son cadre législatif ayant été forgé par la loi du 3 juin 2016, il permettra de mieux structurer le renseignement, d'établir des échanges réciproques avec les services de la communauté du renseignement. Il sera étoffé par 51 recrutements de nouveaux personnels, portant ainsi l'effectif total du renseignement pénitentiaire à 237 ETP.</i></li> </ul> <p><i>Ces nouveaux personnels devront permettre de structurer le bureau central. Mais ils seront aussi affectés dans les établissements, notamment ceux accueillant des personnes détenues radicales.</i></p> <p><i>En parallèle, seront également recrutés des officiers de liaison en provenance des services de renseignement. Ils auront pour mission de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>participer à la structuration du Bureau central ;</i></li> <li>• <i>d'assurer la qualité des échanges réciproques avec les services de la communauté du renseignement, échanges pour lesquels de nouveaux protocoles devront être négociés.</i></li> </ul> <p><i>De même l'Académie du renseignement ouvrira ses portes à ces agents pour les former.</i></p> <p><i>Enfin, la mise en œuvre des techniques de recueil du renseignement, prévues dans le Code de la sécurité intérieure et dans le Code de procédure pénale, puisse être opérée à courte échéance en fonction des capacités du nouveau service. Aussi dans un premier temps, des outils technologiques seront rapidement acquis et placés dans les établissements.</i></p> <p><i>Ces moyens seront consacrés à la lutte active contre les trafics (notamment de téléphones dont les saisies explosent d'année en année), mais aussi au suivi des personnes radicalisées.</i></p>
Key findings	State – Radicalisation – Prison – Secret Information
Conclusions of review	